DÉPARTEMENT DE LA MARNE 4E CIRCONSCRIPTION

Elections Législatives 1958

CITOYENNES, CITOYENS !

Les résultats du premier tour de scrutin dans notre circonscription et dans l'ensemble du Pays témoignent de la poussée générale des formations et des candidats réactionnaires et fascistes.

Voilà la conséquence de la division des forces de gauche, le refus des dirigeants du Parti Socialiste et du Parti Radical, de gouverner le pays avec les Communistes, c'est-à-dire tenir compte de la volonté et des aspirations d'un quart de la population.

Il en est résulté : l'accentuation de la guerre d'Algérie, des dépenses militaires accrûes, la réduction du pouvoir d'achat des salaires, la vie chère et le chômage.

Personne ne peut reprocher aux Elus du Parti Communiste Français, la moindre responsabilité de ce triste bilan. Au contraire notre Parti n'a cessé de proposer l'Union des Gauches sur un programme commun.

Demain, si les Travailleurs, les Républicains ne se dressent pas au 2me Tour de Scrutin, contre la réaction, la France aura une Assemblée Nationale d'Extrême-Droite dominée par le grand Patronat et les Groupes Financiers.

Celà aura pour conséquence l'aggravation de la politique de misère et de guerre pratiquée depuis 1947 - alors que le Peuple aspire à de grands changements pour le bien-être, dans la Liberté et la Paix.

Contre ce grave danger, notre Parti avec 3 millions 882.204 suffrages reste le premier des groupements politiques en France. Il est la seule opposition capable de faire reculer la réaction.

Dans notre circonscription, avec 11.841 suffrages, **notre Candidat Alcide BENOIT** est placé en tête des forces de Gauche, face aux Candidats Réactionnaires.

Nous ignorons, au moment d'imprimer cette circulaire, quelle sera la position prise par les Candidats Socialiste et Radical.

La tradition républicaine et l'intérêt de la démocratie exigent plus que jamais, l'Union des Républicains, des laïques et de tous les travailleurs épris de liberté.

Il faut faire barrage à la Réaction, représentée dans notre circonscription par le M.R.P. et l'U.N.R. (ex : R.P.F.)

Pour la Paix en Algérie et la négociation immédiate,

Pour la revalorisation du pouvoir d'achat de la population laborieuse, permettant l'amélioration de la situation économique.

Pour la défense de l'Ecole laïque et du Corps Enseignant.

Pour une politique d'indépendance nationale, de désarmement et de Paix.

Pour une véritable République Démocratique, Laïque et Sociale.

Pour la vraie grandeur de la France.

Votez et faites Voter pour le Candidat du PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS

Alcide BENOIT

Ancien Maire d'Epernay, Député Sortant

Maurice MESTRE

Maire de Saint-Just-Sauvage
Remplaçant éventuel

Vu : Le Candidat.

JUGEZ SUR LES ACTES

Voici comment ont voté les Députés des différents Groupes Politiques à l'Assemblée Nationale

La place nous étant limitée, nous donnerons quelques exemples, avec référence au " Journal Officiel ", afin de montrer la différence qu'il y a entre le comportement des Elus Communistes, qui mettent leurs actes en concordance avec leurs paroles, et les autres qui n'hésitent pas à violer leurs promesses et engagements électoraux.

L'allocation supplémentaire en faveur des Vieux

Dès le 26 janvier 1956, le Groupe Communiste déposait une proposition de loi nº 126 tendant à augmenter l'allocation aux Vieux Travailleurs salariés, l'allocation spéciale aux Vieux, ainsi que le plafond des ressources pour les bénéficiaires.

Les Députés de la Droite (Poujadistes, M.R.P., Indépendants Paysans, Républicains Sociaux, ex : R.P.F.) avaient multiplié les manœuvres pour la faire échouer, mais grâce aux 149 voix Communistes et Progressistes, la loi fut adoptée par 327 voix contre 19. Les Indépendants Paysans et les Poujadistes se sont abstenus (J.O. du 28 juin 1956).

Suppression des Abattements de Zone

Le 16 octobre 1956 le Groupe Communiste dépose une nouvelle proposition de loi tendant à la suppression totale des abattements de zone.

Seize mois après, le rapporteur Socialiste n'avait pas encore déposé son rapport. En application du règlement, notre Groupe a demandé le 14 février 1958 que la discussion de cette proposition de loi soit inscrite à l'ordre du jour, mais la majorité de l'Assemblée s'y est opposée par 392 voix contre 149 Communistes et Progressistes.

(J.O. du 15 février 1958 page 815).

Remboursement à 80 °/₀ des frais médicaux et pharmaceutiques

Le projet de loi a été déposé le 26 février 1957, le rapporteur Socialiste, à la date du 15 février 1958 n'avait pas encore fait imprimer son rapport pourtant adopté le 10 mai 1957 par la Commission du Travail. Le groupe Communiste a demandé à plusieurs reprises que ce rapport 4963 soit inscrit à l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée. La majorité des Députés a refusé par 425 voix contre 150 Communistes et Progressistes.

(J.O. du 1er février 1958, page 464.

Prestations familiales

En février 1956 et le 23 septembre 1957 le groupe Communiste dépose une proposition tendant à majorer de 20 % les prestations familiales. Le rapporteur Communiste fit adopter son rapport par la Commission du Travail le 13 décembre 1957. Les Gouvernements successifs se sont opposés à la discussion par l'Assemblée. Le 31 janvier 1958 notre groupe a demandé que ce rapport soit inscrit à l'ordre du jour. La majorité par 450 voix contre 149 Communistes et Progressistes, a rejeté notre proposition de discussion.

J.O. du 1er février 1958, page 464.

Pour la prime de remise en culture aux petits et moyens exploitants sinistrés par les grands froids de février 1956

Le 18 avril 1956 le groupe Communiste dépose une proposition en ce sens. Le Gouvernement propose 1.200 frs par quintal de blé de printemps. Les Députés Communistes proposent d'étendre cette prime aux céréales secondaires ; que la prime soit fixée à 2 000 frs pour les exploitants ayant un revenu cadastral inférieur à 40.000 frs.

La Commission de l'Agriculture adopte cette proposition Communiste mais le Gouvernement la rejette, prétendant qu'elle entraîne des dépenses trop importantes.

Le groupe Communiste propose alors de prélever 10 milliards sur les 30 milliards de subventions alloués aux gros betteraviers. La majorité de la Commission de l'Agriculture refuse cette proposition, c'est-à-dire les Indépendants, les Poujadistes, les M.R.P. et certains Radicaux.

Vote de confiance au Gouvernement Guy Mollet sur les dépenses militaires de 1956

Le 26 juillet 1956 le Gouvernement posa la question de confiance pour l'adoption de l'article 14 bis de la loi de finances, prévoyant les ressources financières permettant la poursuite de la guerre d'Algérie.

— un emprunt de 150 milliards.

— une augmentation d'impôts touchant les artisans, les commerçants et tous les salariés imposables à plus de 600.000 frs par an.

— une augmentation du prix des produits pétroliers, dont l'essence.

Les Députés Socialistes, les M.R.P., les Indépendants et les Radicaux votèrent la confiance.

Les Députés Communistes et Progressistes votèrent contre (J.O. du 27 juillet 1956.

Pour les employés et ouvriers des P.T.T.

Le budget des P.T.T. pour l'année 1957 ne prévoyait aucune augmentation de crédit en vue d'améliorer les conditions de travail du personnel (retard dans les rajustements d'effectifs, non respect des lois sociales, surmenage inhumain augmentant le nombre des maladies).

En accord avec les organisations syndicales des P.T.T., le groupe Communiste a voté contre ce budget pour lequel le Gouvernement posa la question de confiance, qui fut néanmoins approuvée par 228 voix contre 204.

(J.O. du 10 décembre 1956).

Vote du Budget 1928 - Loi de Finances

Ce budget comportait : l'aggravation des mesures contre les droits acquis des A.C. — aucune amélioration sensible des traitements, salaires, pensions et retraites, ainsi que le refus d'augmenter de 20% les prestations familiales — l'augmentation de la taxe sur les postes de radio, de 1.500 à 2.000 et de télévision de 4.000 à 6.000 — des dépenses militaires toujours accrues.

Le 19 décembre 1957, l'Assemblée Nationale a voté ce budget par 264 voix contre 191 (dont les Députés Communistes et Progressistes (J.O. du 20 décembre 1957).

Ces quelques faits démontrent le respect par les Elus Communistes, des engagements pris envers le Peuple.

Chaque fois qu'ils ont fait partie de la majorité gouvernementale comme en 1936, les premières grandes conquêtes sociales furent obtenues : Semaine de 40 heures, les 15 jours de congés payés, les conventions collectives, l'office du blé.

Au lendemain de la Libération, lorsqu'il y avait cinq Ministres Communistes au Gouvernement, le régime de la Sécurité Sociale fut étendu à des millions de salariés, ainsi que les prestations familiales. Furent ensuite institués les Comités d'Entreprises, le Statut de la Fonction Publique, ceux de l'E.G.F. et des mineurs.

Ce fut également l'extension des retraites-vieillesse aux différentes catégories de Vieux Travailleurs. Le Statut du Fermage et du Métayage.

Au cours des dernières années, c'est avec l'appui des Communistes qu'ont été adoptées :

La ristourne de 15 % sur les achats de matériel agricole.

Les lois sur l'indexation des prix agricoles à la production.

L'institution de l'allocation-vieillesse aux vieux paysans.

Aujourd'hui, ces conquêtes sociales sont menacées par la Réaction. Les travailleurs qui entendent les préserver voteront pour notre Candidat, qui lutte avec eux pour les défendre et les améliorer.

TRAVAILLEURS, REPUBLICAINS,

Votez pour celui qui vous a toujours défendu.

ALCIDE BENOIT.